



« L'ŒUVRE D'ART AU FIL DES MOTS »

La production écrite attendue conjugue deux expressions artistiques, l'art et l'écriture d'imagination. « L'œuvre d'art au fil des mots », invite à entrer dans l'œuvre et à exprimer dans un récit ce qui se donne à voir au premier regard, ses impressions, ses émotions. Les élèves donneront libre cours à leur imagination et au pouvoir de leurs mots, à partir d'un tableau ou d'une œuvre d'art de leur choix. Ils joindront à leur texte les références et le scan de l'œuvre choisie.

PRIX DE POESIE

Écrire un poème, c'est avant tout créer un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème, versifié ou non, est parfois porteur d'un message et/ou l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation. L'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens.

La création est libre sous la conduite des professeurs. Il n'y a pas de thème imposé. Le poème doit contenir dans une page.

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en quatre pages maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix. Donner un titre à la nouvelle. Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

Les textes seront dactylographiés en police Times New Roman 12, interligne simple.

RÈGLEMENT DU CONCOURS ACADEMIE DE LA RÉUNION A lire ATTENTIVEMENT

- ° Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques. Un élève peut participer à plusieurs épreuves.
- ° L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de° l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle même.
- ° L'inscription est **OBLIGATOIRE** à l'adresse suivante : concoursamopa974@gmail.com avant le 15 décembre 2025.
- ° Le professeur choisira les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau et les adressera **UNIQUEMENT** à la section départementale à la date et à l'adresse figurant dans les encadrés ci-dessous, uniquement par voie postale.
- ° La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Samedi 28 février 2026

Nom et adresse postale

**17, impasse Edmond Albius
97430 Le Tampon**

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2026. Pour tout renseignement complémentaire : amopa.courriel@orange.fr

